Jacques BIOT
Président

Palaiseau, le 15 mars 2018

Le Conseil d'administration de l'Ecole polytechnique au cours de sa 182ème séance du 15 mars 2018 approuve les délibérations suivantes :

Délibération n°1 : CR du CA du 9 novembre 2017
Le Conseil d'administration approuve le compte rendu du conseil d'administration du 9 novembre 2017.

Délibération n°2 : Boîte à claques – mécénat (pièce n°7)
Le Conseil d'administration de l'Ecole polytechnique accepte le très généreux mécénat qui finance directement la rénovation en profondeur du bâtiment dit « boite à claques », utilisé par l'Ecole polytechnique en vertu d'une convention signée le 4 mars 2013 entre l'École et l'Etat.

Délibération n°3 : Diplôme de premier cycle de l'Ecole (pièce n°12)
Le conseil d'administration de l'École polytechnique approuve le changement de dénomination de la formation initialement appelée « Bachelor de l'École polytechnique » en « diplôme de premier cycle de l'École polytechnique ».

Délibération n°4 : Règlement des études du cycle polytechnicien (pièce n°13)
Le Conseil d'administration approuve le règlement des études du cycle polytechnicien X2016.

Délibération n°5 : Règlement des études du cycle Bachelor (pièce n°14)
Le Conseil d'administration approuve le règlement des études du cycle Bachelor pour application à la rentrée universitaire 2018.

Délibération n°6 : Règlement de scolarité des « Graduate Degree » (pièce n°15)
Le Conseil d'administration approuve le règlement de scolarité des « Graduate Degree » pour application à la rentrée universitaire 2018.

Délibération n°7 : Conventions de stages – délégations (pièce n°16)
Le conseil d'administration valide les modalités du suivi des stagiaires par les enseignants référents.

Délibération n°8 : Nomination au Haut Collège (pièce n°18)
Le Conseil d'administration approuve la nomination du professeur Gérard MOUROU au Haut Collège de l'Ecole polytechnique à la date du 1er avril 2018.

Délibération n°9 : Rapport de gestion et compte financier 2017 (pièces n°19 et 22)
Le Conseil d'administration de l'École polytechnique,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment ses articles 175, 176 et 177 ;

Vu le décret n° 2015-1176 du 24 septembre 2015 relatif à l'organisation et au régime administratif et financier de l'École polytechnique, notamment son article 9 ;

Vu le décret du 27 juin 2013 portant nomination de Monsieur Jacques BIOT aux fonctions de président du Conseil d'administration de l'École polytechnique, à compter du 1er juillet 2013 ;

ÉCOLE POLYTECHNIQUE - F 91128 PALAISEAU CEDEX - T. +33 (0)1 69 33 30 03

Après en avoir délibéré,

Article 1 : Le Conseil d'administration arrête les éléments d'exécution budgétaire suivants :

2 492,7 ETPT sous plafond et 306,7 ETPT hors plafond

172 676 403 € d'autorisations d'engagement

133 207 139 € de crédits de paiement

\+ 8 771 405 € de solde budgétaire

\+ 10 370 437 € de variation de trésorerie

\- 1 341 155 € de résultat patrimonial

8 164 230 € de capacité d'autofinancement

\+ 4 326 898 € de variation de fonds de roulement

et approuve le rapport de gestion 2017.

Article 2 : Après avoir acté le changement de méthode induisant un abondement des résultats antérieurs de + 865 037 €.

Le Conseil d'administration décide d'affecter le résultat à hauteur de -1 341 155,22 € en report à nouveau (compte 119).

Délibération n°10 : Budget rectificatif n°1-2018 (pièce n°23)

Le Conseil d'administration de l'École polytechnique approuve le budget rectificatif n°1-2018.

Délibération n°11 : Pôle mécanique – travaux d'extension de l'ENSTA (pièce n°25)

Le Conseil d'administration de l'Ecole polytechnique soutient et accepte le projet d'extension porté par l'ENSTA dans le bâtiment mutualisé Pôle Mécanique dont il assure la maîtrise d'ouvrage, tel que présenté dans la pièce n°25 en annexe.

Délibération n°12 : Réforme de matériels (pièce n°26)

Le conseil approuve la modification du tableau des immobilisations au titre de l'exercice 2018.

Délibération n°13: Autorisation du CA concernant la notification du marché d'extension du Bâtiment Drahi-X-Novation Center (pièce n°27)

Le Conseil d'administration de l'Ecole polytechnique autorise le Président du Conseil d'administration à engager l'établissement et à exécuter le marché d'extension du bâtiment Drahi-X Novation Center d'un montant prévisionnel d'AE sur 13 mois estimé à 5 666 667 € HT, avec une notification prévue en mars 2018.

ÉCOLE POLYTECHNIQUE - F 91128 PALAISEAU CEDEX - T. +33 (0)1 69 33 30 03